

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V 64 Vœu relatif au soutien de l'AP-HP.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'AP-HP remplit une mission de service public de la santé vitale pour les habitant-e-s de Paris ;

Considérant le projet d'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2018 et le Plan Global de Financement Pluriannuel pour la période 2018-2022 ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité par le conseil de surveillance de l'AP-HP le 22 décembre 2017 ;

Considérant l'inquiétude des personnels et leur volonté d'accomplir leur mission dans les meilleures conditions possibles ;

Aussi, sur proposition de David Belliard, Marie Atallah et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

émet le vœu :

- Que la Ville de Paris Exprime son inquiétude quant à la baisse des moyens alloués par l'État à l'APHP, Demande à l'État d'accompagner le service public de santé parisien à la hauteur de ses besoins, notamment en termes de personnels soignants, de leur situation, dans certains services, de flux tendu, et au regard du plan de modernisation et de transformation
- Que la Ville de Paris souligne l'importance grandissante d'une prise en charge coordonnée ville hôpital notamment pour les patients atteints de maladies chroniques, et la nécessité d'une tarification adaptée ;
- Que la Ville de Paris Souligne le rôle essentiel des services de l'AP-HP dans la prise en charge des plus précaires et notamment des migrants, grâce aux Permanence d'Accès aux Soins Santé (PASS) dont il conviendrait de renforcer les moyens dans le contexte actuel,
- Que la Ville de Paris Rappelle aux équipes de l'AP-HP son soutien dans leur travail et leur engagement quotidien au service des patient-es.